

Football : le stade de 20 mille places sera rénové aux normes FIFA-CAF

Une visite des lieux a eu lieu dans la matinée du samedi 14 octobre 2023 en présence du ministre des sports, Aristide Briand Reboas et le président de la fédération Centrafricaine de football (FCF), Célestin Yanindji.



du, de la présence des supporters. En 2021, le gouvernement a débloqué la somme de 150 millions de francs CFA pour lancer les travaux de rénovation aux normes FIFA-CAF mais l'argent a été mal géré, une entreprise qui a reçu une bonne partie de l'argent n'a rien fait sans être inquiétée. Cette année, le conseil des ministres sous l'autorité du Président de la République, Faustin Archange Touadéra, a décidé de relancer à nouveau les travaux nécessaires pour que les prochains matchs internationaux des fauves du Bas-Oubangui puissent se jouer à Bangui et ce à partir du mois de juin 2024.

Lors de la visite des lieux, samedi dernier, Le ministre des sports a déploré le comportement de certaines entreprises qui ont déchargé l'argent pour la réhabilitation et dont rien n'a été fait. Aristide Briand Reboas a affirmé que des poursuites judiciaires seront lancées contre ces entreprises. Le président de la FCF, Célestin Yanindji, s'est réjoui de la volonté manifestée par le président de la République, Faustin Archange Touadéra, de relancer les travaux de

réhabilitation partielle du stade 20 mille places conformément aux exigences de la confédération africaine de football (CAF).

« Une évaluation des travaux sera faite selon le cahier des charges de la CAF », a précisé Célestin Yanindji. Les travaux urgents qui doivent être réalisés portent sur :

Les vestiaires, les salles VIP, les salles de réunion, les gradins avec chaises, les toilettes, le tunnel, etc.

Le complexe sportif Barthélemy Boganda est un stade multisport, situé dans le 1^{er} arrondissement de Bangui à quelques mètres de l'université de Bangui. Il a été construit à partir de 2003 par l'entreprise chinoise *Complan*, remis au gouvernement centrafricain le 16 juin 2006 et inauguré le 30 décembre 2006 par l'ex président François Bozizé Yangouvouanda D'une capacité estimée à 20 000 places, le complexe sportif Barthélemy Boganda, unique grand stade de la République Centrafricaine, accueillait des matchs des Fauves du Bas-Oubangui de la RCA de 2006 à 2020 avant d'être sanctionné par la FIFA du fait que le Stade ne répondait plus aux normes internationale.

Arsène Jonathan Mosseavo

Trois ans déjà que le grand stade de football de Bangui, appelé localement stade 20 mille places, est suspendu de toutes les compétitions internationales par le fait que ce stade ne répondait pas aux normes internationales FIFA-CAF. Tous les matches qui devaient se jouer en Centrafrique ont ainsi été délocalisés.

Une suspension qui a eu un impact négatif sur les rencontres de la sélection centrafricaine. Alors qu'un dicton footballistique affirme que « les matchs se gagnent sur sa pelouse » avec l'aide, bien enten-

Handball : Deux mois après son élection, Tahiri Zeinou fait le bilan à mi-parcours

Élu le 12 août 2023, le président de la fédération Centrafricaine de handball (FCHB), Tahiri Zeinou Zed a animé un point de presse pour présenter les actions en cours pour la renaissance du handball centrafricain.



Le point de presse s'est tenu dans l'une des salles de réunion du comité national olympique et sportif centrafricain (CNOSCA) en fin de matinée du samedi 14 octobre 2023. Occasion pour le nouveau président de la FCHB, Tahiri Zeinou Zéd, de situer les médias sur l'état des lieux de cette fédération, deux mois après son élection.

Ci-dessous les propos liminaires du Président de la FCHB, Tahiri Zeinou Zéd

Le handball a été introduit en RCA en 1962 par André BLANCHET alors coopérant français et professeur d'éducation physique et sportive. Ce sport a connu une expansion, d'abord dans les établissements scolaires avant d'être pratiqué par des civils avec la création de différents clubs tant à Bangui, Bouar et

Bangassou entre autres. Cette discipline est gérée par la Fédération Centrafricaine de Handball qui a connu des hauts et des bas avec notamment cette crise structurelle qui a poussé la Fédération internationale de handball (IHF) à imposer un comité de crise chargé de proposer de nouveaux textes statutaires et d'élire un nouveau bureau fédéral. Le 12 août 2023 à l'issue d'une Assemblée générale supervisée par l'IHF, un nouveau bureau a été élu. Ce bureau s'est fixé comme objectif : « la Renaissance » de ce sport privé d'activités et surtout de compétition nationale.

Le 21 septembre 2023, le nouveau Président de l'IHF, Dr Hassan Moustafa, qui a pris des engagements pour appuyer la FCHB avec des projets d'apprentissage dans trois écoles, la formation des arbitres et entraîneurs, l'invitation à participer au « IHF Challenge Trophy » au mois de mai 2024 à Yaoundé au Cameroun, et la promesse de pourvoir la FCHB en équipements. En France, des Centrafricains se sont mobilisés pour faire don de maillots et ballons.

Et pour marquer cette relance, la FCHB initie le projet « Renaissance du handball centrafricain », qui comprendra deux activités principales à Bangui : un tournoi avec les clubs de Bangui en masculin et féminin et une rencontre régionale avec les anciennes gloires de handball du Cameroun et de RCA dans les deux catégories (masculine & féminine).

Entre-temps le nouveau bureau s'est attelé à réorganiser la fédération et remobiliser les équipes, les joueurs, les entraîneurs et arbitres.

Elle a également pris des contacts pour établir un partenariat avec différentes entités dont l'ambassade de France à Bangui.

Deux mois après le renouvellement du bureau fédéral, des handballeurs qui étaient démotivés en raison de l'absence des compétitions commencent à revenir sur le terrain. Le lancement officiel du championnat de handball de Bangui sera fait après la mise en place du bureau de la ligue de Bangui de cette discipline. Les défis sont énormes. Zéd et son équipe sont déterminés à tenir le pari pour la renaissance du handball centrafricain.

Rachid Mehdi Ahmed



LES AUTRES NOUVELLES DE CENTRAFRIQUE

N° RCCM: CA/BG/2021A605 Tel: (+236) 75030894/ 72550168 Mail: journalanoca@gmail.com
 Directeur de Publication: Arsène-Jonathan MOSSEAVO/ Compte bancaire: BPMC 37102775401-08
 Suivez LANOCA sur: <http://lanoca.over-blog.com>

Handball:
 Deux mois après son élection, Tahiri Zeinou Zéd fait le bilan à mi-parcours



Coopération

L'EUAM RCA renouvelle son partenariat avec la République Centrafricaine



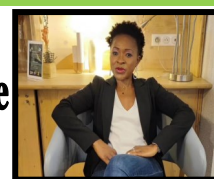
Paix et Sécurité

Transhumance : le ministre de l'élevage s'est rendu à Boali pour sensibiliser sur le déplacement saisonnier de bétail



Culture

Prisca Miande présente le Concours Miss Centrafrique France 2024



Guerre en Ukraine

« l'Accord céréalier ». Les sommets du cynisme



Football

Football : le stade de 20 mille places sera rénové aux normes FIFA-CAF



GOTTO CLEANING

« Les insultes sur les réseaux sociaux c'est pour les faibles »

SOMMAIRE

- Coopération : l'EUAM RCA renouvelle son partenariat avec la République Centrafricaine....page 2
- Transhumance : le ministre de l'élevage s'est rendu à Boali pour sensibiliser sur le déplacement saisonnier de bétailpage 3
- « L'accord céréalier » : les sommets du cynisme...page 5,5 et 7
- Football : le stade de 20 mille places sera rénové aux normes FIFA-CAF....page 8
- Handball : Deux mois après son élection, Tahiri Zeinou fait le bilan à mi-parcours.....page 8

L'EUAM RCA renouvelle son partenariat avec la République Centrafricaine

Le président de République, Faustin Archange TOUADERA, président du Comité de Pilotage de la mission EUAM en RCA a présidé la réunion qui a prévalu le renouvellement du nouveau mandat de la mission Conseil de l'EUAM en Centrafrique à la cité des chefs de l'Etat à Bangui, le jeudi 12 octobre 2023. Cette réunion très constructive au renouvellement du nouveau mandat de l'EUAM en Centrafrique.



tioux pour l'interopérabilité en renforçant la capacité des autres agents de l'Etat à savoir la douane, les eaux et forêts, la justice et l'administration pénitentiaire pour promouvoir le droit international humanitaire et de droit de l'homme. Le comité de pilotage est établi pour valider les choix stratégiques proposés pour les grandes orientations de la mission en matière sécurité intérieure du

À l'invitation du Président de la République centrafricaine, la mission de conseil de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) a été établie en décembre 2019 par le Conseil européen. La Mission a été déployée en juillet 2020 à Bangui. En juillet 2022, le Conseil a prolongé le mandat de la Mission EUAM RCA, jusqu'au 9 août 2024. Le comité de pilotage assure la bonne exécution des objectifs de l'Union européenne. C'est l'organe politique qui valide les choix stratégiques et assure la mise en œuvre du mandat. Son objectif a double action vise à : fournir aux partenaires centrafricains des informations sur la progression de la mise en œuvre du mandat, permettre une interaction et enfin réorienter les activités de la Mission en fonction des priorités et réalités du terrain.

pays. Le président TOUADERA a demandé à la mission de conseil de EUAM RCA, concernant les recommandations issues du comité technique avec les réalités de terrain et de besoins de : **Orienter la mission pour le renforcement des capacités, de formation et d'équipement au force de sécurité intérieure ; Fournir un soutien au projet de création d'unité polyvalente au sein de la gendarmerie nationale et de la police nationale ; D'élargir un soutien à la population centrafricaine pour répondre au besoin d'intervention rapide et de prévention de risque de catastrophe naturelle ou d'accident.** Pour finir, le chef de l'Etat centrafricain a demandé l'ambassadeur de l'Union Européenne en Centrafrique de faire des plaidoyers à propos de ses recommandations pour la RCA auprès des bailleurs de l'UE au niveau du siège pour que ces recommandations soient traduites en actes. Le comité de pilotage est composé de Chef de l'Etat, le Premier ministre, l'ambassadeur de l'UE en RCA, les ministres, les directeurs généraux de l'administration, et le chef de mission EUAM RCA. A cela s'ajoute les observateurs des Etats membres de l'UE en RCA.

L'ambassadeur de l'Union européenne en Centrafrique, Douglas Darius Carpenter, a félicité la collaboration franche et constructive entre l'ensemble des membres de la famille de l'UE et le gouvernement de la République Centrafricaine. Selon lui : l'UE reste engagée envers la population centrafricaine et à soutenir les actions du gouvernement pour la paix, la démocratie et le développement socio-économique du pays. Cette mission qui a déjà fait trois ans en Centrafrique, a connue des progrès significatifs dans la réalisation de son activité. Le Président Faustin Archange TOUADERA, président du comité de pilotage de la mission de conseil de l'EUAM RCA, a salué les progrès significatifs que cette mission a pu accomplir en Centrafrique dans différents domaines notamment les réformes dans le secteur de sécurité (FSI), la réforme institutionnelle, avec ses actions multiformes et cruciales pour la stabilité et le développement de la RCA. Pour l'année à venir, la mission a tracé des objectifs ambi-

Le comité de pilotage est composé de Chef de l'Etat, le Premier ministre, l'ambassadeur de l'UE en RCA, les ministres, les directeurs généraux de l'administration, et le chef de mission EUAM RCA. A cela s'ajoute les observateurs des Etats membres de l'UE en RCA. **Les activités principales de l'EUAM RCA** Appui et conseil des FSI vers un renforcement capacitaire et fonctionnel, Conseil au niveau stratégique à tout niveau au ministère de l'Intérieur et aux FSI ainsi que promotion de l'interopérabilité pour les aider à se déployer progressivement, Etroite coordination à la fois avec les partenaires nationaux et internationaux et, la société civile.

Aubin Ndata

Suite page 6 semblablement, doivent ignorer s'ils survivront ou mourront de faim demain et qui doivent envier le sort heureux des enfants du Sud Soudan et du nord du Nigéria. Difficile de comprendre la logique des haut responsables (si on peut les qualifier ainsi) politiques occidentaux qui ont fait, d'un côté, un effort sans précédent pour se déclarer être défenseurs des intérêts alimentaires des pays les plus pauvres, pour accuser la Russie d'y planifier une grande famine et, d'autre côté, permettre le détournement de la quasi-intégralité des exportations ukrainiennes sous l'égide de l'accord signé vers les consommateurs, dont les Occidentaux eux-mêmes, qui n'ont strictement rien à voir avec ceux mis sur le devant de la scène pour faire pression sur Moscou. Les peuples africains n'ont été qu'un outil périssable dans le cadre du stratagème élaboré.

Vu l'ampleur spectaculaire du détournement, ainsi que la présence des contrôles poussés des navires partant des ports ukrainiens tant par les Russes que par les représentants de l'ONU, il est inconcevable de supposer que les leaders « atlantistes » aient crus pouvoir dissimuler leurs méfaits à long terme. Ne pouvant pas admettre qu'il s'agit d'un simple manque de capacités intellectuelles menant vers l'incapacité d'anticipation - car nous parlons de la quasi-intégralité des leaders politiques du monde Occidental et de leurs équipes respectives, ainsi que du pouvoir ukrainien actuellement en place - les nobles déclarations précédant la signature de « l'Accord céréalier » et la réalité de la réalisation ukraino-occidentale qui a suivi ne peuvent être que la preuve de la présence chez les décideurs en question d'une forme aiguë du cynisme, de l'hypocrisie et, tout simplement, de la dégénérescence morale.

La supercherie sur le transit céréalier via l'EU Le 24 mai 2022, le Conseil européen a adopté « un règlement permettant la libéralisation temporaire des échanges et d'autres concessions commerciales en ce qui concerne certains produits ukrainiens. Le règlement prévoit que, pendant un an, les droits à l'importation sur toutes les exportations ukrainiennes vers l'Union européenne ne seront pas

Soit, l'abolition des droits et taxes douaniers. Le 6 juin 2023, le règlement a été prolongé d'un an, au 5 juin 2024. Cette décision concernait les produits agricoles, les produits agricoles transformés, les fruits, les légumes et les produits industriels. En sachant que sur l'intégralité des exportations ukrainiennes plus de la moitié est traditionnellement destinée à l'Union Européenne et que la structure de l'export du pays est composée à 44,36% de la production agroalimentaire (données 2022) - ce sont bien les céréales, en premier lieu, qui ont été visées par ce nouveau dispositif douanier.

Il est important de noter qu'une telle mesure s'avère être, d'une part, particulièrement préjudiciable vis-à-vis des agriculteurs intra-européens, mais, d'autre part, très bénéfique vis-à-vis des négociants céréaliers. Néanmoins, si à son adoption personne dans l'UE n'a formulé aucune réelle objection, ceci était dû au fait que les responsables politiques de l'union ont souligné et affirmé, qu'en ce qui concerne les céréales de l'Ukraine, elles ne sont destinées qu'au transit par la voie terrestre vers les pays pauvres, en plus de celle du couloir maritime ouvert par les russes dans le cadre de « l'Accord céréalier », et nullement à la commercialisation interne à l'UE.

Dès le début de cette initiative il était déjà évident que ces déclarations étaient parfaitement mensongères. Car de telles mesures n'avaient aucun sens, si la production agricole ukrainienne était réellement destinée au transit et non pas à la consommation intra-communautaire. Une évidence juridique : le transit constitue un régime douanier particulier qui exempte les marchandises en transit du paiement des droits et taxes sur le territoire du transit. Le transit « externe » de l'Union concerne la circulation de marchandises non-Union sur le territoire douanier de l'Union européenne (TDU), sous le code douanier « T1 ». Les produits en transit via un territoire donné ne peuvent nullement influencer les prix du produit en question à l'intérieur dudit territoire.

Soit, pour faire acheminer les céréales ukrainiennes vers les pays se situant au bord de la

famine, l'adoption du règlement du 24 mai 2022 et sa prolongation n'ont seulement pas eu le moindre sens, mais ont créé l'effet directement opposé.

Pour qu'un produit soit en mesure d'influencer les prix sur un marché donné - TDU, dans notre cas - d'une manière obligatoire il doit passer, d'une part, la procédure douanière de la « mise en libre pratique », l'autorisant à circuler librement sur le territoire de l'UE (une marchandise tierce mise en libre pratique acquiert les mêmes droits qu'une marchandise produite sur le sol de l'UE), et, d'autre part, la procédure douanière de la « mise à la consommation » qui lui permet d'être commercialisée et à disposition des consommateurs. Ce sont bien ces contraintes douanières qui ont été abolies par le Conseil européen, afin que les céréales ukrainiennes soient non pas transitées, mais bien commercialisées sur le territoire de l'UE. Cette abolition a constitué le dumping direct tant au niveau des quantités qu'au niveau du prix des céréales importées. A noter que le règlement adopté en mai 2022 abolissait également d'une manière perspicace la perception de droits antidumping sur les importations originaires d'Ukraine.

La préméditation des décideurs européens est flagrante. Et la prolongation qui a eu lieu, le 6 juin 2023, est la preuve directe que les responsables de l'Union Européenne ont l'intention de reproduire, vis-à-vis des futures récoltes ukrainiennes de 2024, le même scénario qui a eu lieu en 2023 : les « détourner » et les consommer, une fois de plus, au lieu de les faire transiter vers les pays dans le besoin critique. Soit, non seulement les bateaux transportant les céréales ukrainiennes dans le cadre de l'initiative de la mer Noire ont été « détournés » vers l'Europe, mais même la voie terrestre propice a été ouverte, afin de maximiser la « spoliation » des récoltes de l'Ukraine.

(Suite au prochain numéro) **Oleg Nesterenko** Président du CCIE (www.c-cie.eu) (Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)



LANOCA

| | |
|--|---|
| Directeur de Publication et de rédaction Arsène- Jonathan MOSSEAVO | Hénoch Hector DOTIGUI |
| Secrétaire de rédaction Steven LANZARAS | Point de Vente Kiosque GEPPIC/ Centre-ville |
| Rédacteur Diane Marème Katrine Vardysky Clem Patrick Gambe Husseini Mahamat Terence Gavenne | Distribution Louis Maurice SER- VICE Infographie et PAO Rachid Medhi Ahmed Imprimerie Dauphin Royal |

JOURNAL LANOCA
Les Actualités Nouvelles de Centrafrique

Afin de démontrer que la Russie exécute mal ses obligations prises dans le cadre de « l'Initiative céréalière de la mer Noire » et continue à créer des entraves à des exportations ukrainiennes, Kiev a accusé Moscou de retarder artificiellement les vérifications en Turquie des navires en transit via le couloir « céréalière ».

Toutefois, les accusations ukrainiennes se heurtent à des statistiques tout à fait étonnantes : durant l'année de guerre 2022/23 (du 1er juillet 2022 au (Suite de la page 5)

30 juin 2023) l'Ukraine a exporté 48,99 millions de tonnes de céréales et de légumineuses, dont 16,836 millions de tonnes de blé, 2,704 millions de tonnes d'orge, 18 000 tonnes de seigle et 29,128 millions de tonnes de maïs. Soit, un volume qui est supérieur même à celui exporté avant la guerre (!).

Au cours de l'année précédente, incluant pratiquement 8 mois avant la guerre (du 1er juillet 2021 au 29 juin 2022), l'Ukraine a exporté 48,355 millions de tonnes de céréales et de légumineuses, dont 18,72 millions de tonnes de blé, 5,747 millions de tonnes d'orge, 161,5 mille tonnes de seigle et 23,409 millions de maïs. Soit, moins de 635 000 tonnes que l'année suivante.

Ces chiffres ne sont guère une spéculation ou les calculs russes, mais sont les données officielles du ministère de la Politique Agricole et de l'Alimentation de l'Ukraine.

Cela étant, selon les prévisions de l'Organisation de l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de juin 2023, la production mondiale de céréales en 2023 devrait s'établir à hauteur de 2819 millions de tonnes, dont dans les 783 millions de tonne pour le blé. En ce qui concerne la consommation de céréales, elle est prévue à hauteur de 2805 pour la même période. Soit, les 48,68 millions de tonnes de céréales exportées par l'Ukraine ne sont qu'une quantité négligeable et ne couvrent que 1,7% du besoin mondial. Le rôle de l'Ukraine présenté par le camp occidental en tant qu'épicentre de la solution contre la famine dans le monde n'est pas juste très exagéré, mais, tout simplement, mensonger.

En ce qui concerne les quantités des céréales toujours bloquées dans les ports ukrainiens à la suite

des hostilités russo-ukrainiens - on parle de volumes qui sont inférieurs à 1% du chiffre d'affaires céréalière sur le marché international.

Les « détournements » des céréales ukrainiennes

Après avoir vu le détail des quantités des exportations ukrainiennes et entendu les vives déclarations de l'indignation du monde Occidental précédent l'entrée et suivant la sortie de la Russie de « l'Accord céréalière », il est tout à fait étonnant de faire un constat des faits qui sont vérifiés et confirmés : la quasi-intégralité des exportations céréalières ukrainiennes ont été totalement détournées des destinations qui ont été proclamées dans le cadre de l'accord.

Les slogans de la propagande « otanienne » sur la mise en danger du monde alimentaire par la Russie se sont avérés strictement à l'opposé de la réalité.

Quelle est cette réalité ?

Sur les 48,9 millions de tonnes de céréales et de légumineuses exportées par l'Ukraine durant l'année 2022/23, 32,9 millions de tonnes ont été transportées via le couloir maritime sécurisé par les Russes.

Selon les données officielles de l'ONU, ce ne sont guère les pays les plus pauvres qui ont été les destinataires de l'Ukraine, mais bien l'Union Européenne qui a été le principal bénéficiaire de l'initiative sur les céréales et se sont bien les pays européens qui ont absorbé 38% des exportations de céréales ukrainiennes via la mer Noire, sans parler des quantités acheminées, parallèlement, par voie terrestre. En tout, 81% des céréales ont « atterri » dans les pays riches et ceux aux revenus intermédiaires supérieurs. Seulement 19% des céréales sur le total exporté ont été acheminées par les Ukrainiens vers les pays pauvres et dont uniquement -3% vers les plus démunis se situant au bord de la famine (principalement vers le Bangladesh).

Au niveau du blé, la Roumanie a racheté 15,8% (contre 0,5% en 2021/22), tandis que l'Espagne : 14% (contre 0,8% en 2021/22). La Pologne, tant mécontente des importations européennes des denrées alimentaires ukrainiennes fait, en même temps, également partie du TOP-5 de ces acheteurs directs européens (et non pas des

prétendus transitaires).

Dans le TOP-20 des consommateurs de céréales ukrainiennes exportées sous le drapeau de l'initiative qui était censée sauver le monde de la famine, entrent également et l'Italie et les Pays-Bas et le Portugal et la Belgique et l'Allemagne et la France.

L'Association italienne des producteurs agricoles Coldiretti a déclaré que l'annulation par les Russes de « l'Accord céréalière » pourrait « secouer les marchés mondiaux » et « menacer la stabilité politique dans les régions aux prises avec des problèmes de sécurité alimentaire ». Il est tout à fait regrettable qu'elle ait « oublié » de mentionner que dans le cadre de la réalisation de l'accord en question, l'Italie s'est fait livrer au passage, l'air de rien, 2 millions de tonnes de céréales ukrainiennes, soit plus de 2 fois le volume que l'ensemble des pays les plus pauvres - l'Éthiopie, le Yémen, l'Afghanistan, le Soudan et la Somalie n'ont reçu : 922 092 tonnes pour eux cinq.

La Turquie - pays transitaire de l'intégralité des céréales ukrainiennes via « l'Accord céréalière » - a gardé au passage 20% de blé (contre 10% avant la guerre, en 2021/22) et 23% des exportations ukrainiennes d'orge.

Vu les quantités relativement modestes de céréales exportées par l'Ukraine (1,7% de la consommation mondiale en 2023/24) et, surtout, vu les réels principaux destinataires de leurs céréales sous couverture de l'accord - l'existence de l'initiative en question et même l'intégralité des exportations alimentaires de l'Ukraine ne sont nullement critiques pour la sécurité alimentaires des pays les plus pauvres. Le renouvellement des exportations ukrainiennes via la mer Noire ne peut être considéré que comme un mécanisme supplémentaire, mais nullement stratégique, encore moins vital.

Les faits chiffrés ont une fâcheuse tendance à être têtus et il est tout à fait intéressant et instructif de constater que, de facto, selon le camp americano-européen, les pays qui se situent au bord de la famine ne sont guère le Soudan, le Yémen, l'Afghanistan, la Somalie, l'Éthiopie ou encore le Nigéria, mais la quasi-intégralité des pays-membres de l'OTAN. Il ne nous reste qu'à compatir avec les pauvres enfants espagnols et roumains qui, vrai-

Suite à la page 7

Transhumance : le ministre de l'élevage s'est rendu à Boali pour sensibiliser sur le déplacement saisonnier de bétail

Le samedi 14 octobre 2023, le ministre de l'élevage et de la santé animale, Hassan BOUBA, à la tête d'une forte délégation de son Département, a conduit une mission de sensibilisation dans les localités de Boali et Bouboui, afin de leur parler de la transhumance qui, parfois, crée des mésententes et conflits entre les communautés notamment les éleveurs et les agriculteurs.



A Boali, le Président de la délégation spéciale (PDS) de la commune de Boali, Pierre POUTOU, tout en souhaitant la bienvenue au Ministre Hassan Bouba et sa suite, a apprécié les efforts inlassables déployés par le ministre Hassan Bouba, pour restaurer la paix, la sécurité et le vivre-ensemble entre les communautés prôné par le Président de la République, Faustin Archange TOUADERA,

Selon le PDS de la commune de Boali, Pierre POUTOU, cette mission d'information et de sensibilisation initiée par le Ministre Hassan BOUBA, vient à point nom-

mé pour prévenir d'éventuels malentendus qui pourraient opposés des éleveurs et des agriculteurs autour de la question de la transhumance. Aux éleveurs et agriculteurs, le premier citoyen de Boali, Pierre Poutou, a prodigué des conseils allant dans le sens de mener leurs activités, sans qu'il y ait des mésententes susceptibles de créer des conflits entre eux. S'agissant de la circulation avec les armes, le vol des bétails, la destruction des champs des agriculteurs, le racket des éleveurs...

Le Représentant de la fédération nationale des éleveurs de Centrafrique (FNEC), a également pris la parole pour sensibiliser le public sur la transhumance s'apaisée et sans arme. Il n'a pas manqué d'évoquer les difficultés rencontrées qui méritent des réponses de la part des autorités du pays notamment le Ministère de l'élevage et

celui du DRR qui doivent s'y impliquer fortement. Le Représentant de l'ANDE a également abordé son intervention dans le même sens tout en appelant les communautés au respect des zones d'élevage et de l'agriculture pour éviter des conflits.

Le Ministre délégué au désarmement, démobilisation et réintégration et rapatriement (DDRR), Gilbert TOUMOU DEYA, est intervenu pour lancer des messages aux éleveurs allant dans le sens du DRR.

A l'issue de ce déplacement de terrain qui a permis au Ministre Hassan BOUBA de s'imprégner des réalité du terrain quant à la question de transhumance apaisée et sans arme. En marge de cette mission, le membre du gouvernement et sa suite ont visité le Centre d'insémination artificielle, construit dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles dans les Savanes (PADECAS), financé par la Banque africaine de développement (BAD). Ce centre est destiné au traitement des bœufs avec les hormones afin de les déposer dans les matrices des bovines pour permettre la multiplication des bœufs en termes de quantité.

Après Boali, la délégation conduite par le Ministre Hassan BOUBA, a fait un tour au parc à bétail de Djabarouna, situé à 45 km de Bangui. Après la visite des lieux, le Ministre Hassan Bouba a tenu une réunion avec les responsables du parc à bétail de Djabarouna. L'unique point abordé a porté sur la situation sécuritaire à Djabarouna. Les éléments de sécurité qui sont détachés à Djabarouna ont souhaité que leur effectif soit revu en hausse afin de mieux assurer la sécurité des civils et des lieux.

Husseini Mahamat



Prisca Miande présente le Concours Miss Centrafrique France 2024

Pour cette 3ème édition de Miss Centrafrique France, sa Présidente fondatrice, **Prisca Miande**, voit les choses en grand. Très grand. Résidente en France depuis plus de deux décennies, cette entrepreneuse centrafricaine est résolue à promouvoir la beauté des femmes de sa terre natale dans son pays d'accueil. En quête d'en savoir plus sur le prochain rendez-vous Miss RCA France prévu le 9 Décembre 2023, Centrafrika est allé à sa rencontre.

Un entretien captivant, dans lequel cette ambassadrice culturelle et artistique de la République centrafricaine, nous partage sa vision.



malgré nos multiples requêtes et relances nous laisse sans délais dans l'attente d'une réponse favorable.

Pourtant, nous sommes bien enregistrés au Ministère de la Culture et du Tourisme depuis 2018. Mais malgré cela, nos portes sont toujours ouvertes à d'éventuels potentiels partenaires et sponsors.

Quel est l'apport de la Communauté Centrafricaine à cet événement ?

Vous en êtes à la 3ème édition de Miss Centrafrique France. Comment-vous est venue l'idée d'un tel projet ?

L'idée m'est venue en regardant Miss France. Et puis, j'avais des amis africains résidents en France comme moi qui m'invitaient à leur évènement. Notamment, l'élection de Miss Mali France dans le début de années 2000. Cela m'a inspiré. Alors je me suis dit, pourquoi ne pas faire la même chose pour mon pays. C'est ainsi que j'ai décidé de créer la marque *Miss Centrafrique France*.

Pourquoi organiser un tel événement en France ?

La communauté centrafricaine en France représente la plus grande Diaspora de notre pays. La culture Centrafricaine va au-delà de ses frontières, et les enfants de la RCA sont répartis à travers le monde. Alors, partout où ils sont, ils doivent prôner leur identité. C'est pour nous vivant en France, une occasion de promouvoir notre culture dans ce pays qui est pour nous une terre d'accueil.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confronté dans l'organisation de Miss Centrafrique France ?

Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés dans l'organisation sont au niveau du sponsoring et du partenariat.

Ainsi qu'au niveau de l'état Centrafricain qui, malheureusement,

La communauté Centrafricaine de France et celle d'ailleurs nous soutiennent beaucoup et nous encouragent à persévérer dans cette optique et vision de l'excellence.

Quelles sont les conditions à remplir pour les filles centrafricaines qui souhaiteraient participer au concours ?

Pour participer au concours de Miss Centrafrique France, il faut tout d'abord être Centrafricaine de père et de mère, ou avoir un des deux parents qui soit centrafricain (père ou mère).

Ensuite, avoir entre 18 -30 ans, et mesurer 1 mètre 70. Mais cette année, nous avons fait des exceptions en validant la taille de 1 mètre 65.

Vous organisez des castings régionaux en France. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Oui. Cette année, nous avons fait les Régions de Rhône Alpes, Midi Pyrénées, Bretagne, et l'île de France. Mais beaucoup de jeunes filles Centrafricaines n'ont pas encore vraiment compris l'importance de cette organisation, et l'opportunité que ça peut être pour elles de représenter leur Nation, car peu sont celles qui s'y inscrivent.

Il faut aussi noter que les différentes occupations estudiantines et professionnelles, y compris l'éloignement des villes con-

courantes de Paris, ne rendent pas facile la candidature de ces dernières.

À quoi doivent s'attendre les participants à la soirée du 9 décembre 2023 ?

Les participants à notre soirée Gala de Miss Centrafrique France du 09 décembre prochain, doivent s'attendre non seulement à la prestation d'une sélection de taille de la beauté féminine centrafricaine.

Mais aussi, à un spectacle de haut niveau avec un jury sans équivoque, et un grand show d'artistes centrafricains phares tels que, Ozaguin, Malabar Spiral, Enygmatic Family, et d'autres... qui sont actuellement des figures emblématiques de la musique Centrafricaine.

Qu'est-ce que la victorieuse gagnera ?

Cela demeure une surprise. Mais déjà, nous pouvons dire que la Miss élue gagnera l'emblème de la représentante de la junte féminine Centrafricaine, disons, la couronne avec toute sa notoriété sans oublier les multiples cadeaux qui l'entoureront ce jour.

Un dernier mot à votre communauté concernant le projet Miss Centrafrique France ?

Le projet de Miss Centrafrique France concerne tous les Centrafricains de France et d'ailleurs. Les membres du comité et moi-même invitons tous les centrafricains, et nos amis du monde entier à adopter ce projet pour l'image de notre beau pays, et à participer à cet évènement.

Leur présence le 09 décembre 2023 à Paris est vivement souhaitée. Afin qu'ensemble nous puissions élire la future Miss Centrafrique France, l'ambassadrice de la beauté de la Diaspora Centrafricaine de France. Ce n'est qu'ensemble, "*Maboko na maboko*" que nous pourrons y arriver.

Par **Centrafrika**

« L'accord céréalier » : les sommets du cynisme



(2è partie)

L'arrêt de l'accord

Dès le jour de sa signature, le 22 juillet 2022, au jour de son arrêt à la suite de la non-reconduction, le 18 juillet 2023, « l'Accord céréalier » a été exécuté par la Fédération de Russie à la hauteur de 100% de ses engagements.

Du côté du camp occidental, strictement aucun des 5 points de la seconde partie de l'accord n'a été respecté. Le refus, du premier au dernier jour du fonctionnement de l'accord, à exécuter sa « part du marché » pour laquelle il a donné, néanmoins, son consentement de principe au moment de la négociation qui a précédé la signature du 22 juillet 2022 - sans quoi cet accord n'aurait jamais eu lieu - ce refus ne peut être considéré comme un hasard ou une force majeure, mais bien comme une action calculée et préméditée : le temps à disposition des occidentaux était suffisant pour exécuter ne serait-ce que partiellement les termes de l'accord, au moins pour donner une apparence de bonne volonté. De même que pour l'engagement vis-à-vis du non-élargissement de l'OTAN vers les frontières russes, le *modus operandi* de ses membres est toujours identique : « nous n'avons rien signé et ratifié, alors, nous n'avons rien à exécuter ». Les fondements même de la jurisprudence qui stipulent qu'un accord tacite, non écrit, a autant de valeur en soi qu'un contrat écrit et que les contrats sont rédigés uniquement en vue des éventuels litiges à traiter auprès des juges - ces fondements sont totalement méprisés.

Initialement, la durée de l'accord

a été fixée à 120 jours avec la possibilité de prolongation. A l'expiration de la validité du ukrainien et son mentor occidental. Cela étant, il a reconstruit de l'accord et malgré l'absence totale du moindre résultat positif de la supposée action de la direction de l'ONU auprès des « atlantistes » au niveau des restrictions mentionnées dans le cadre de ce dernier, Moscou a fait un geste de bonne volonté et a validé son renouvellement en prenant en compte que l'Ukraine a fourni des garanties écrites de ne plus utiliser le couloir humanitaire et les ports ukrainiens utilisés pour l'exportation de céréales pour mener des opérations militaires contre la Russie - ce qui était le cas durant les premiers mois de la réalisation de l'accord. Les renouvellements ont eu lieu quatre fois d'affilée durant 2022-23, bien que la participation de Moscou dans l'accord ait coûté près d'un milliard de dollars en manque à gagner aux producteurs agricoles russes : en raison de l'existence de « l'initiative céréalienne de la mer Noire » les prix des céréales russes ont baissé, la différence variait entre 10 et 20 dollars par tonne de blé.

Ce n'est qu'en constatant que la partie adverse n'avait strictement aucune intention de prendre ses responsabilités et que l'accord, en soi, n'était qu'une machination mensongère de plus, afin de gagner du temps - exactement avec le même scénario qui a eu lieu en 2015 dans le cadre de « l'Accord de Minsk » qui devait instaurer une paix durable en Ukraine, mais qui n'était qu'une tromperie ukraino-occidentale - Moscou a mis fin à sa participation.

Lors de la rencontre à Sochi avec le président turc Recep Tayyip Erdogan, le 4 septembre 2023, Vladimir Poutine a déclaré : « C'est souvent avec nos partenaires occidentaux que cela se passe ainsi, ils nous ont trompés, ils n'ont rien fait ! ». Le président russe a

également souligné que l'accord céréalier « n'a nullement amélioré la situation alimentaire internationale », car ce dernier a été totalement perverti par le signataire ukrainien et son mentor occidental. Cela étant, il a reconstruit de l'accord et malgré l'absence totale du moindre résultat positif de la supposée action de la direction de l'ONU auprès des « atlantistes » au niveau des restrictions mentionnées dans le cadre de ce dernier, Moscou a fait un geste de bonne volonté et a validé son renouvellement en prenant en compte que l'Ukraine a fourni des garanties écrites de ne plus utiliser le couloir humanitaire et les ports ukrainiens utilisés pour l'exportation de céréales pour mener des opérations militaires contre la Russie - ce qui était le cas durant les premiers mois de la réalisation de l'accord. Les renouvellements ont eu lieu quatre fois d'affilée durant 2022-23, bien que la participation de Moscou dans l'accord ait coûté près d'un milliard de dollars en manque à gagner aux producteurs agricoles russes : en raison de l'existence de « l'initiative céréalienne de la mer Noire » les prix des céréales russes ont baissé, la différence variait entre 10 et 20 dollars par tonne de blé.

Le secrétaire d'État américain Antony Blinken a déclaré (dans une interview à Radio France Internationale (RFI) que Washington avait résolu les questions de la Russie concernant l'accord céréalier : « Concernant les indications spécifiques sur les problèmes potentiels tels que les banques, le transport maritime, etc. - nous avons tout fait pour garantir que ces problèmes soient résolus ». Ceci est une déclaration parfaitement mensongère.

Auparavant, le 4 août 2023, le directeur du Bureau de coordination des sanctions du Département d'État des États-Unis, James O'Brien, a déclaré que « Moscou a présenté un certain nombre de revendications qui sont toutes liées au fait que diverses institutions russes ne reçoivent pas de services de la part du secteur privé ». Quel est l'objectif d'une telle missive ? Il est clair : par cette déclaration il a sous-entendu, qu'en fait, ce sont les problèmes entre l'état russe et les structures occidentales privées ; donc, son bureau et le camp qu'il représente n'y sont pour rien si le secteur privé prend de telles initiatives antiruses. Nul besoin de commenter une telle communication adressée à l'opinion internationale.

Aucune pirouette de la propagande ne peut cacher une réalité mathématiquement simple : dans les circonstances du monde actuel, faire stopper les exportations du blé russe mènera d'une manière directe et inévitable à des famines dans plusieurs pays du monde. Supposer que cette évidence ait totalement échappé aux auteurs desdites sanctions serait une preuve d'une grande légèreté.

Le niveau des exportations ukrainiennes de céréales durant la guerre

